

PROCHAINES ÉTAPES - PROJETS SOLAIRES

Soirées portes
ouvertes par
Natural forces



10, 12, 19 FÉVRIER



MI-FÉVRIER 2026

Transmission des
plans d'affaires par
NF et révision avec
une firme comptable

Avis de
conformité du
projet avec le
SADD



MARS 2026



CONSEIL MUNICIPAL
MARS

Attestation écrite par
la municipalité
confirmant que le
projet est conforme
aux usages autorisés
dans la zone visée

Résolution
d'appui des
municipalités
locales
concernées



MARS 2026



18 MARS 2026

Résolution
d'appui de la MRC
et approbation de
l'entente de
participation

Date limite
pour
soumission à
Hydro-Québec

31 MARS 2026



RÔLES ET RESPONSABILITÉS



ACHETEUR D'ÉLECTRICITÉ POUR LE MARCHÉ QUÉBÉCOIS

- Analyse les besoins énergétiques du Québec.
- Lance les appels d'offres pour l'achat d'électricité.
- Sélectionne les projets retenus.
- Signe les contrats d'achat d'électricité.
- Assure le raccordement des installations au réseau.
- Transporte et distribue l'électricité aux clients.



DÉVELOPPEUR ET PARTENAIRE

- Identifie les sites potentiels.
- Rencontre les propriétaires et les communautés.
- Réalise les études techniques et environnementales.
- Dépose un projet dans le cadre de l'appel d'offres.
- Obtient les autorisations nécessaires.
- Finance, construit et exploite les installations.
- Répond aux questions et préoccupations du milieu.



PARTENAIRE COMMUNAUTAIRE

- Planifie l'aménagement du territoire.
- Établit les orientations et conditions d'implantation.
- Analyse la compatibilité des projets avec le milieu.
- Représente les intérêts des citoyens et des municipalités.
- Encadre les projets par ses règlements et politiques.
- Participe aux discussions sur les retombées locales.